



2017-05-053-DGS

nomenclature: 3.6.3



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MAI 2017

#### **OBJET : PROJET IMMOBILIER SECTEUR GRACIET – COMPROMIS DE VENTE AVEC LE COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT (COL)**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

#### **ABSENTS:**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN,  
n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN,  
n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)



**2017-02-053-DGS - PROJET IMMOBILIER SECTEUR GRACIET: COMPROMIS DE VENTE AVEC LE COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT (COL)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 mai 2014, le Conseil Municipal a adopté le principe de cession du terrain communal cadastré section AD n°472p (pour une superficie approximative de 600m<sup>2</sup>) dans le cadre d'un appel à candidature pour la réalisation d'un projet immobilier privé qui viendra poursuivre la densification maîtrisée du centre ville.

Dans sa séance du 18 mai 2017, le Conseil Municipal a confirmé la désignation du projet présenté par le COL comme lauréat de l'appel à projets.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec le COL un compromis de vente dans le cadre de la cession de la parcelle concernée par le projet immobilier. Il s'agit de la parcelle cadastrée section AD n°472p d'une superficie approximative de 600 m<sup>2</sup>. La vente à intervenir se fera moyennant le prix de deux cent quatre vingt quinze mille euros (295 000€), et devra se réaliser avant la fin de l'année 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis des Domaines en date du 2 mai 2017

Vu le projet de compromis de vente rédigé par l'étude de Maître DUPOUY, notaire à TARNOS (40),

**DÉLIBÈRE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec le COL pour procéder à cession de la parcelle cadastrée section AD n°472p pour une superficie approximative de 600 m<sup>2</sup>.

**DIT** que cette cession sera consentie moyennant le prix de deux cent quatre vingt quinze mille euros (295 000€)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dits actes ainsi que tout document afférent à cette transaction.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 mai 2017

Le Maire

